FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Année 1929 — N° —

THÈSE

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

(DIPLOME D'ÉTAT)

PAR

Roger BESOMBE

Né à Flagy (Haute-Saône) le 2 septembre 1904

MICHEL CULLERIER

CHIRURGIEN DE BICÊTRE ET DE L'HOPITAL DES VÉNÉRIENS (1758-1827)

Président : M. GOUGEROT, *professeur*

PARIS

LIBRAIRIE LE FRANÇOIS

91, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 91

1929

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Année 1929 — THÈSE — N° —

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

(DIPLOME D'ÉTAT)

PAR

Roger BESOMBE

Né à Flagy (Haute-Saône) le 2 septembre 1904

MICHEL CULLERIER

CHIRURGIEN DE BICÊTRE ET DE L'HOPITAL DES VÉNÉRIENS (1758-1827)

Président : M. GOUGEROT, *professeur*

PARIS

LIBRAIRIE LE FRANÇOIS

91, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 91

1929

DOYEN . . . M. ROGER.

I. — PROFESSEURS

	MM.
Anatomie	ROUVIÈRE.
Anatomie médico-chirurgicale et chirurgie expérimentale	CUNÉO.
Physiologie	ROGER.
Physique médicale	STROHL.
Chimie médicale	DESGREZ
Bactérioliogie	LEMIERRE.
Parasitologie et histoire naturelle médicale	BRUMPT.
Pathologie et thérapeutique générales	BAUDOUIN.
Pathologie médicale	CLERC.
Pathologie chirurgicale	LECÈNE.
Anatomie pathologique	ROUSSY.
Histologie	CHAMPY.
Pharmacologie et matière médicale	TIFFENEAU.
Thérapeutique	LOEPER.
Hydrologie thérapeutique et climatologie	Maurice VILLARET.
Hygiène et médecine préventive	TANON.
Médecine légale	BALTHAZARD.
Histoire de la médecine et de la chirurgie	MÉNÉTRIER.
Pathologie expérimentale et comparée	RATHERY.
Clinique médicale	CARNOT. BEZANÇON. ACHARD. M. LABBÉ.
Hygiène et clinique de la première enfance	LEREBOULLET.
Clinique des maladies des enfants	NOBÉCOURT.
Clinique des maladies mentales et des maladies de l'encéphale	H. CLAUDE.
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	GOUGEROT.
Clinique des maladies du système nerveux	GUILLAIN.
Clinique des maladies infectieuses	TEISSIER.
Clinique de la tuberculose	Léon BERNARD.
Clinique chirurgicale	DELBET. HARTMANN. LEJARS. GOSSET.
Clinique ophtalmologique	TERRIEN.
Clinique urologique	LEGUEU.
Clinique d'accouchements	COUVELAIRE. BRINDEAU. JEANNIN.
Clinique gynécologique	J.-L. FAURE.
Clinique chirurgicale infantile et orthopédie	OMBRÉDANNE.
Clinique thérapeutique médicale	VAQUEZ.
Clinique oto-rhino-laringologique	SEBILEAU.
Clinique thérapeutique chirurgicale	Pierre DUVAL.
Clinique propédeutique	SERGENT.
Professeurs sans chaire	BRANCA. MAUCLAIRE.

R. UNIV. BIBLIOTHEEK LEIDEN

II. — AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM.

ALAJOUANINE. Neurologie et Psychiatrie.
AUBERTIN . . Pathologie médicale.
BÉNARD (H.) . Pathologie médicale.
BINET . . . . Physiologie.
BLANCHETIÈRE. Chimie biologique.
BROCQ. . . . Pathologie chirurgicale
BRULÉ . . . . Pathologie médicale.
CADENAT. . . Pathologie chirurgicale
CATHALA. . . Pathologie médicale.
CHABROL . . Pathologie médicale.
CHEVALLIER. Pathologie médicale.
De GAUDART d'ALLAINES. Pathologie chirurgicale.
DOGNON. . . Physique.
DONZELOT. . Pathologie médicale.
ÉCALLE . . . Obstétrique.
FEY. . . . . Urologie.
GARNIER. . . Pathologie expérimentle
GASTINEL . . Bactériologie.
GATELLIER. . Pathologie chirurgicale
GIROUD . . . Histologie.
HARVIER. . . Pathologie médicale.
HOVELACQUE Anatomie.
HUTINEL. . . Pathologie médicale.
JOANNON . . Hygiène.
JOYEUX . . . Parasitologie.

MM.

LABBÉ (Henri) Chimie biologique.
LAROCHE (G.) Pathologie médicale.
LEMAITRE . . Oto-rhino-laryngologie.
LEROUX . . . Anatomie pathologique
LEVEUF . . . Pathologie chirurgicale
LIAN . . . . . Pathologie médicale.
MERCIER (F.). Pharmacologie.
MONDOR. . . Pathologie chirurgicale
MOREAU . . . Pathologie médicale.
MOULONGUET. Pathologie chirurgicale.
MOURE. . . . Pathologie chirurgicale.
MULON. . . . Histologie.
OBERLING . . Anatomie pathologique
OLIVIER . . . Anatomie.
PIÉDELIÈVRE Médecine légale.
PORTES. . . Obstétrique.
QUÉNU. . . . Pathologie chirurgicale
RICHET. . . . Physiologie.
SÉZARY. . . . Dermatologie et Syphiligraphie.
VALLERY-RADOT (Pasteur) . . Pathologie médicale.
VAUDESCAL. Obstétrique.
VELTER . . . Ophtalmologie.
VERNE. . . . Histologie.
VIGNES . . . Obstétrique.

III. — AGRÉGÉS RAPPELÉS A L'EXERCICE

POUR LE SERVICE DES EXAMENS

MM.

BUSQUET . . . . . Pharmacologie.
GUÉNIOT . . . . . Obstétrique.
LEQUEUX . . . . . Obstétrique.

MM.

NEVEU-LEMAIRE Parasitologie.
RETTERER . . . Histologie.
ZIMMERN . . . . Physique.

IV. — AGRÉGÉS CHARGÉS DE COURS DE CLINIQUE ANNEXE

A TITRE PERMANENT

MM.

ALGLAVE. . . Clinique chirurgicale.
AUVRAY. . . . Clinique chirurgicale.
CHEVASSU . . Clinique chirurgicale.
LAIGNEL-LAVASTINE. . Clinique médicale.
LE LORIER . . Clinique obstétricale.

MM.

LÉRI . . . . . Clinique médicale.
MOCQUOT . . Clinique chirurgicale.
PROUST. . . . Clinique chirurgicale.
SCHWARTZ. . Clinique chirurgicale.

V. — CHARGÉS DE COURS

FREY. . . . . Stomatologie.
CHAILLEY-BERT . . . . . Education physique.
LEDOUX-LEBARD . . . . . Radiologie clinique.
WEILL-HALLÉ. . . . . Puériculture.

Par délibération en date du 9 décembre 1789, l'Ecole a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MA MÈRE

A MON PÈRE

A MA SŒUR

MEIS ET AMICIS

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

M. LE PROFESSEUR GOUGEROT.

Médecin de l'Hôpital Saint-Louis
Chevalier de la Légion d'honneur

Qui m'a fait le grand honneur de s'intéresser à mon modeste travail et d'en accepter la présidence.

A MES MAITRES DES HOPITAUX DE PARIS

M. LE PROFESSEUR CHAUFFARD
M. LE PROFESSEUR LEJARS
M. LE PROFESSEUR METZGER
M. LE DOCTEUR BOIDIN
M. LE DOCTEUR RAVAUT
M. LE DOCTEUR VURPAS

PRÉFACE

Cullerier fut chirurgien de Bicêtre et de l'Hôpital des Vénériens. Si Bicêtre a depuis changé de destination, si l'Hôpital des Vénériens, dont il ne subsiste que quelques vieilles pierres, a été avantageusement remplacé par un service d'urologie moderne, il faut néanmoins se souvenir que, dans ces deux établissements s'est opérée une évolution radicale dans le traitement des maladies vénériennes.

Et il nous a semblé qu'une bonne manière de retracer l'histoire de ces transformations serait de rappeler la vie et l'œuvre du médecin qui en fut un des principaux artisans, de Michel Cullerier l'ancien, dont le nom, pour être moins glorieux que celui de Ricord, n'en mérite pas moins une place dans l'histoire de la vénéréologie * ; c'est pourquoi nous avons entrepris ce travail.

* Les indications bibliographiques ont été reportées à la fin de notre étude.

MICHEL CULLERIER

CHIRURGIEN DE BICÊTRE
ET DE L'HOPITAL DES VÉNÉRIENS
(1758-1827)

CHAPITRE PREMIER

Années de jeunesse et premières études

Le collège de Château-Gontier. — Le séminaire d'Angers. — L'École de médecine de Nantes. — Départ pour Paris. — L'École de médecine de Paris en 1783. — Cullerier élève de Desault. — Sa nomination comme chirurgien gagnant maîtrise à Bicêtre en 1787.

On ne sait que peu de choses sur les années de jeunesse de Cullerier. Il naquit à Angers le 8 juin 1758 ; comme ses parents le destinaient à l'état ecclésiastique, on lui fit faire des études au collège de Château-Gontier, puis il entra au séminaire d'Angers ; mais son esprit positif ne prit aucun goût à ces travaux spéculatifs et ne tarda pas à s'orienter vers la médecine.

Il se rendit à l'école de Nantes ; il y fit ses premières études techniques et acquit vite la réputation d'un élève laborieux et doué du jugement le plus sûr. C'est dans cette ville, dit-on (2) qu'un jour il arrêta la main d'un de ses maîtres qui, croyant ouvrir un abcès, allait inciser un bubonocèle.

A cette époque, Nantes, dont la Faculté existait depuis 1460, possédait bien une école de chirurgie fondée en 1741 ; mais dit Rouxeau (3) il n'y avait pas une seule chaire ayant un titulaire. A l'exception du cours de Botanique, depuis longtemps en honneur dans cette ville, et de celui, plus récent, des maladies des gens de mer, qui trouvaient toujours des professeurs désintéressés, les cours de médecine proprement dits s'y faisaient avec la plus grande irrégularité et seulement quand il se trouvait à Nantes des docteurs regents de bonne volonté consentant à se charger d'enseigner gratuitement la physiologie, la pathologie ou la matière médicale aux élèves inscrits.

Pour un élève soucieux de faire ce qu'on appelle de bonnes études, il n'y avait alors que Paris ou Montpellier et encore la Faculté de Montpellier ne vivait-elle plus guère que sur sa réputation passée; Michel Cullerier partit pour Paris où il arriva à l'automne de 1783.

* * *

A cette époque qui est celle du décanat de Pourfour du Petit, la Faculté venait de subir une transformation. Les docteurs-régents, par suite de mauvais état des bâtiments, de l'humidité occasionnée par les inondations de la Seine, avaient du abandonner leur vieille école de la rue de la Bucherie et se réfugier rue Jean-de-Beauvais dans le logement laissé libre par les anciennes Ecoles de droit. Et les

Ecoles de chirurgie, quittant la rue des Cordeliers, s'étaient installées dans le local que l'Académie de chirurgie avait fait bâtir sur l'emplacement du collège de Bourgogne.

L'enseignement n'avait guère subi l'influence de ces changements *. La première année était toujours consacrée à la matière médicale, à la pharmacie et à la physiologie ; la deuxième, à la pharmacie, à la pathologie, à la chirurgie ; la troisième, à la physiologie, à la matière médicale, à la pathologie ; la quatrième, à la physiologie, à la chirurgie et à la pathologie. Au total, cinq heures de cours officiels par jour : de 8 heures à 11 heures et de 2 à 4 heures (4). Les étudiants qui ne se contentaient pas de l'instruction octroyée par la Faculté avaient d'autres cours publics à leur disposition, au Collège de France, au Jardin Royal des Plantes. Il y avait aussi les cours particuliers, la Faculté ayant auto-

* Voici comment de Jussien expose la situation des élèves en chirurgie avant la révolution.

Le chirurgien est secondé par des aides, environ au nombre de 40, distribués par classe qu'ils parcourent successivement. « Ils sont d'abord simples *externes*, sans logement ni nourriture ; puis ils deviennent chirurgiens *commissionnaires*, nourris et non logés ; puis chirurgiens *internes*, logés et nourris, admis après un examen et distingués en chirurgiens de *garde*, pour les salles et chirurgiens de *porte*, pour la réception des malades. Les deux plus anciens parmi ces derniers passent, pendant 6 ans, aux places de *gagnans-maîtrisés*, après un second examen, sous forme de concours ; et ils partagent, avec le premier chirurgien, les détails des grandes opérations. Ce n'est qu'après avoir passé par tous ces grades, qu'ils parviennent à la maîtrisé, au bout de 26 ou 30 ans, terme bien long et qui en rebute une grande partie » (9).

risé plusieurs de ses membres à ouvrir des cours particuliers et payants. Et l'on pouvait aussi aller s'initier aux Ecoles de chirurgie à l'art des pansements et à la petite chirurgie (5).

Cullerier suivit les cours d'anatomie que Desault avait organisé rue des Lavandières et, attiré par le jeune maître, il fréquenta aussi le service que Desault venait d'obtenir à la Charité, succédant à P. Baseilhac, dans l'hôpital dirigé par les frères Saint-Jean-de-Dieu.

Cullerier suivit ainsi l'enseignement de Sabatier, de Pelletan dont il devint le préparateur. Un prix à l'Ecole pratique et au Collège de chirurgie furent la récompense de son travail. Et il allait retourner dans sa ville natale, lorsque s'ouvrit un concours pour la place de chirurgien gagnant maîtrise de la maison de Bicêtre. Michel Cullerier se présensa et fut nommé le 1er mars 1787.

CHAPITRE II

Michel Cullerier, chirurgien de Bicêtre.

L'Hospice de Bicêtre. — Le traitement des vénériens. — Le séjour de Cullerier à Bicêtre : ses réformes. — Les premiers essais de la guillotine à Bicêtre.

L'hospice et maison de force de Bicêtre occupe depuis 1632 le vaste emplacement sur lequel il s'élève encore aujourd'hui.

Le règlement de l'Hôpital général de 1656 avait spécifié qu'aucun syphilitique n'y serait admis. Mais à peine quelques mois s'étaient écoulés qu'on y conduisait déjà des syphilitiques. Cullerier dit qu'en 1661 il fallut déjà employer trente livres de mercure pour les soigner. La syphilis prit ainsi droit de cité dans l'hospice, droit que confirma un arrêté du Parlement de 1690 (6).

En 1701, il y avait soixante-quinze femmes et hommes syphilitiques à Bicêtre ; à dater de ce jour, leur nombre va toujours en augmentant. En 1726, les malades des deux sexes y atteignent le chiffre de cent quatre-vingt-dix.

Deux salles leur sont réservées, la Miséricorde pour les femmes et Saint-Eustache pour les hommes, où on les entasse dans des dortoirs trop

étroits et imprégnés de mercure, d'où résultent pour les malades, respirant un air saturé de vapeurs mercurielles, des maux de gorge continuels et des ulcérations buccales.

En 1730, après une visite faite à Bicêtre par Maréchal, premier chirurgien du roi, on construisit une salle de bains et pour remplacer les vieux bâtiments, on résolut de faire élever dans les jardins un pavillon ; les travaux furent commencés, mais rien ne fut achevé.

*
* *

Pour entrer à Bicêtre, les malades, dit Hagnon * devaient :

« Se procurer d'abord un certificat d'un chirurgien de l'Hôtel-Dieu, attestant qu'ils sont attaqués de la maladie vénérienne, et d'aller ensuite à la police échanger ce certificat contre un ordre en vertu duquel ils sont reçus à Bicêtre et admis au traitement à *leur tour* ou à *raison de la gravité de leur mal.* »

Les malades qui demandaient leur admission étaient nombreux. Hagnon le fixe à 1763 par année, le nombre total des vénériens admis dans la maison pendant 10 ans ayant été de 17.638, dont 9.452 hommes et 8.189 femmes. Ce nombre s'explique par le fait que Bicêtre était pour ainsi dire

* Hagnon fut économe à Bicêtre depuis le 25 sept. 1785 jusqu'au 25 avril 1792. En 1790 il adressa à de Jussieu un rapport qui contient des renseignements précieux sur Bicêtre (9).

le seul hôpital où l'on traitât la syphilis ; leur admission était interdite dans les autres hôpitaux et il n'y avait guère que l'hôpital des Petites-Maisons, quelques hôpitaux militaires, l'hospice de Vaugirard, où on pouvait les recevoir en nombre d'ailleurs très limité.

Les malades n'étaient pas admis au traitement dès leur entrée. Une fois reçu à Bicêtre, il fallait attendre qu'il y eut des places dans les salles où l'on soignait, et que, dit Hagnon, on appelait des *salles d'attente*.

Mirabeau a visité ces salles d'attente et en a laissé une description sinistre :

...Le quartier de l'hôpital que nous visitâmes d'abord, renferme les individus infectés de la maladie vénérienne. Ils sont entassés comme une cargaison de nègres dans un navire africain. Chaque salle contient deux rangées de lits ; mais il n'est pas rare de voir le plancher du milieu jonché de malades. Ceci provient quelquefois du manque absolu de place, et aussi de ce qu'un malheureux faible et décharné, à demi-rongé par le plus terrible des maux, préfère encore la dureté des planchers à l'infection et à la malpropreté du lit. L'air que respirent continuellement ces misérables est presque pestilentiel. Enfin, les bains sont si mal calculés pour le service de la maison que quatre malades sont obligés de se baigner à la fois dans une même cuve, si petite d'ailleurs qu'elle peut à peine les contenir.

Tant de malheureux cependant sollicitent cette apparence de charité repoussante, qu'ordinairement on enregistre les malades longtemps avant leur admission et quelquefois à une époque si éloignée, que la maladie, qui n'offrait d'abord que des symptômes légers, parvenait à sa période la plus funeste avant qu'ils soient reçus à l'Hôpital (7). »

Comme on ne traitait à la fois qu'une centaine de personnes, 50 hommes, 52 femmes, on procédait toutes les huit semaines à l'appel de ceux qui devaient être compris dans le traitement, suivant l'ordre d'inscription. On donnait toutefois la préférence aux femmes enceintes, aux nourrices, aux gens mariés, aux soldats de la garde de Paris, à ceux qui n'étaient point en état d'attendre leur tour plus longtemps, sans risque de périr, aux protégés, etc..., à ceux qui, par un versement de trois pièces d'or (72 livres) avaient su se concilier les bonnes grâces du gouverneur de l'emploi.

Les autres, les « expectants » attendaient leur tour, souvent pendant une année, dans des salles où 20 à 25 lits servaient pour 200 personnes ; pour parer à cette insuffisance de lits, une première moitié d'expectants se couchait de sept heures du soir à une heure du matin, puis cédait la place à la seconde moitié qui dormait de une heure à sept.

Quand le nombre des expectants était trop considérable ou quand les plaintes devenaient trop graves, on accordait aux malades, dix, douze ou quinze jours de traitement, on les renvoyait ensuite pour en recevoir d'autres qu'on traitait de la même manière ; ils n'étaient admis à nouveau qu'après huit ou dix mois.

La durée des soins était invariablement fixée à six semaines à la suite desquelles il était accordé quinze jours de convalescence. Le samedi, après l'appel, on saignait tous les admis ; le surlendemain on les purgeait avec de la manne et des follicules de séné,

après les avoir mis à la diète. Les jours suivants, on leur donnait des bains qu'on poussait quelquefois jusqu'à vingt, dans d'énormes baignoires ou quatre patients à la fois étaient obligés de se plonger. Une partie entrait dans les bains à trois heures du matin y restait jusqu'à cinq heures, une autre de six à huit, la troisième de huit à dix. Dans chaque bain on faisait prendre au malade une tasse de tisane de bourrache, de buglosse, de chicorée sauvage et de cerfeuil. Puis les malades étaient conduits à l'église pour y être confirmés (8). Et on les saignait et purgeait à nouveau, toujours avec le même régime débilitant. Et on en arrivait aux frictions mercurielles. Le malade se tenait debout devant un feu flambant ; on frottait d'abord à sec avec les mains, la partie sur laquelle on devait appliquer l'onguent, jusqu'à ce que la peau devint rouge, afin, disait-on d'ouvrir davantage les pores ; cela fait, on frottait à nouveau jusqu'à ce que cet onguent commençat à sécher. La première friction se faisait aux deux jambes, depuis les malléoles jusqu'aux genoux, la seconde aux cuisses et aux fesses, la troisième aux deux bras et la quatrième au dos. Et l'on recommençait jusqu'à en faire 14, dit Hagnon. Ceux qui ne passaient point les remèdes étaient chargés de frotter ceux qui les passaient. Lorsque la salivation était trop marquée, on faisait rincer la bouche avec une décoction de racine de guimauve ; si des abcès et des ulcérations trop profondes survenaient, on les touchait avec un collyre astringent (6).

C'était ce qu'on appelait administrer le *Grand remède*; à partir de 1770. quelques chirurgiens appliquèrent la méthode préconisée par Chicoyneau, dite par *extinction*; elle consistait aussi dans l'usage des frictions, mais faites de manière à ne point produire la salivation.

Guéris ou non, les malades devaient s'en aller. En réalité la mortalité était considérable, 3 p. 100 pour les hommes, 14,6 pour les femmes, d'après Hagnon (9) qui ajoute que les hommes guérissaient plus que les femmes « parce qu'elles apportent plus de négligence que les hommes dans l'usage des remèdes ».

Le traitement fini, on prenait quinze jours pour nettoyer et réparer les salles, lits et pour donner le temps aux nouveaux d'arriver, d'en faire l'appel, ce qui revenait à 6 1/2 le nombre des séries de traitement chaque année.

* * *

Cullerier arriva à Bicêtre le 1er mars 1787. Comme chirurgien gagnant maitrise il était chargé de faire les pansements dans les différentes infirmeries, avec l'aide de ses deux compagnons et de huit élèves en chirurgie. Il devait aussi, d'après le règlement, pratiquer toutes les grandes opérations, en présence et sur la décision du médecin et du chirurgien major de l'Hôpital général qui venaient deux fois la semaine faire leur visite dans les infirmeries de Bicêtre.

Son service comprenait deux salles, A Saint-Eustache destiné aux hommes, il y avait au rez-de-chaussée une salle de bains ; deux salles au premier étage contenaient cinquante six lits pour les personnes en traitement; au second une première salle avec vingt quatre petits lits servait d'infirmerie aux plus souffrants, une autre avec douze grands lits à huit places était réservée aux expectants, habituellement au nombre de quatre-vingt, mais parfois de cent quarante.

Les femmes étaient plus grandement logées à la Miséricorde. Au rez-de-chaussée, à gauche se trouvait leur infirmerie, et à droite, une salle de bains. Au premier étage, dans une soupente, les galeuses avaient à leur disposition huit grands lits ; à droite, une autre salle renfermait vingt-six petits lits pour les femmes en traitement ; à gauche, une grande pièce, divisée en trois parties, dont les deux premières contenaient seize lits pour les protégées et les femmes enceintes, et dans la troisième, quatre-vingt malades étaient entassées dans huit grands lits. Au deuxième étage, vingt-quatre femmes couchaient seules. Au troisième étage d'un grand pavillon, soixante à quatre vingt détenues envoyées de la Salpètrière attendaient leur traitement (6).

Tout ce que raconte Cullerier (1) sur la situation lamentable des malades à Bicêtre confirme les détails donnés par Mirabeau. Les draps, les couvertures n'étaient que des haillons tout imprégnés du pus qui suintait des ulcères.« Les traversins n'étaient

pas couverts de toile, et la tête des malades reposait sur un coutil souillé des émanations sales et putrides de ceux qui les avaient précédés pendant des années. » Le sol disparaissait sous une couche épaisse d'immondices. Dans ces salles obscures, les fenêtres restaient toujours closes. On les avaient clouées « parce qu'elles se fussent brisées en les ouvrant ; beaucoup étaient murées, ce qui avait transformé des salles de malades en cachots de criminels ».

Cullerier dit également que la mortalité était considérable : d'après ses notes (1), sur quatre cents malades, il mourait chaque année près de soixante hommes et plus de cent femmes. Et la flagellation était toujours en usage!

« Croirait-on qu'en 1790, écrit Michelet (10), on exerçait à Bicêtre les vieilles ordonnances barbares qui prescrivaient de faire précéder tout traitement vénérien d'une flagellation ? Le célèbre Cullerier l'a affirmé à un de mes amis. »

Heureusement les dernières années du XVIIIe siècle virent s'accomplir de grands changements à Bicêtre ; à Cullerier revient l'honneur d'avoir bouleversé de fond en comble les séculaires habitudes et les pratiques lamentables de l'ancien temps. C'est lui qui éleva les misérables vénériens à la dignité de malades. Il réagit vigoureusement contre les méthodes antiques de traitement intensif jusqu'à la salivation et leur substitua le traitement extinctif progressif préconisé par Chicoyneau. Mais il fut sur-

tout celui qui contribua le plus à organiser l'hôpital spécial des vénériens qu'on devait appeler l'Hôpital du Midi à partir de 1835 *.

* * *

Au moment où il prenait possession de son service de l'Hôpital des Vénériens, Cullerier eut l'occasion de revenir à Bicêtre pour y assister aux essais que l'on devait y faire d'une nouvelle machine à trancher les têtes proposée par le médecin Guillotin.

Un décret du 25 septembre 1791 avait décidé que tout condamné aurait la tête tranchée; mais il s'agissait de trouver quelque chose de mieux que le glaive du bourreau. Une année s'écoula sans que les criminels condamnés par les tribunaux pussent être exécutés. C'est alors que le sieur Guillotin proposa de se servir d'une machine dont un nommé Schmidt, allemand d'origine, se prétendait l'inventeur. Entre deux poteaux, barrés par le haut d'une traverse, serait placé le corps du criminel. Au-dessous de la poutre transversale serait hissé un couperet en forme de croissant, glissant entre deux rainures. Une corde le retiendrait fixé à hauteur. Quand la tête du condamné serait posée sur le bloc, on lâcherait la corde; la hâche, glissant perpendiculaire-

* C'est à Bicêtre qu'opérant une adénite inguinale suppurée, Cullerier reçut un jet de pus dans l'œil gauche. par suite de la conjonctivité qui se déclara, l'œil fut perdu (13).

ment entre les deux bras de la machine, viendrait s'abattre avec une force doublée par la rapidité de la chute.

Guillotin était convaincu de la perfection de cet instrument : aussi, s'écriait-il en pleine Assemblée :

« Avec ma machine, vous ne souffrez pas ; ce supplice est si peu douloureux qu'on ne saurait que dire si l'on ne s'attendait pas à mourir. Je vous fais sauter la tête en un clin d'œil, à peine si on a le temps de ressentir une légère fraîcheur. »

L'Assemblée approuva l'invention philantropique du médecin. Il s'agissait de la mettre en pratique. Un sieur Guidon, maître charpentier, voulut bien se charger de construire la machine suivant les instructions que lui donnait Guillotin, mais demanda, rien que pour exécuter le plan, le prix exorbitant de cinq mille six cent soixante livres. Clavières, ministre des contributions publiques, autorisa Rœderer à traiter avec tous artistes pour la confection de l'instrument. Aucun ne se présenta et il fallut céder aux exigences du sieur Guidon.

Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie, avait été sollicité de donner son avis motivé sur la manière dont on procéderait à la décollation et chargé de présider à la construction de l'appareil.

Le 20 mars, l'Assemblée législative, après avoir entendu le rapport de Carlier de l'Aisne, au nom du comité de législation, adoptait la machine de Guillotin comme mode uniforme de décollation sur tout le territoire français. Louis fut invité à s'entendre

avec Rœderer, procureur-syndic de la commune, Cullerier, chirurgien de l'hôpital général et le charpentier Guidon, pour choisir un emplacement convenable où l'essai de l'instrument pourrait être fait en toute sécurité.

Bicêtre fut le lieu choisi, et quelques jours avant l'essai, Louis écrivait à Cullerier :

Samedi, 12 avril 1792.

Le mécanicien, Monsieur, chargé de la construction de la machine à décapiter, ne sera prêt à en faire l'expérience que mardi. Je viens d'écrire à M. le procureur général syndic, afin qu'il enjoigne à la personne qui doit opérer en public et en réalité de se rendre mardi à dix heures, au lieu désigné pour l'essai. J'ai fais connaître au Directoire du département avec quel zèle vous avez saisi le vœu général sur cette triste affaire. Ainsi donc, à mardi, pour l'efficacité de la chute du couperet ou tranchoir, la machine doit avoir 14 pieds d'élévation. D'après cette notion, vous verrez si l'expérience peut être faite dans l'amphithéâtre ou dans la petite cour adjacente.

Je suis de tout mon cœur, Monsieur, le plus dévoué de vos obéissants serviteurs.

Louis.

Et au dos *A Monsieur, Monsieur Cullerier, chirurgien principal, de l'hôpital général au château de Bicêtre* *.

L'essai eut lieu le 17 avril 1792, à sept heures du matin, en présence des employés supérieurs de la maison, du charpentier Guidon, du bourreau Henri

* Cette lettre a été publiée par A. Chereau (12) qui ajoute : « Je dois la communication de cette lettre à M. le Dr Cullerier, fils de Michel, et qui a marché sur les traces de son illustre père. » C'était en réalité le fils du neveu de M. Cullerier.

Sanson, de Philippe Pinel, de Cabanis (11), chargé d'établir le rapport de cet essai, de Louis, de Cullerier, de Guillotin ; du procureur-syndic de la commune, des membres du conseil des hospices, etc.

L'administration avait livré deux cadavres (ceux de deux prisonniers et d'une femme gâtée). Sanson et ses aides couchèrent un cadavre entre les deux bras de la machine, la face tournée vers le plancher. Au signal donné par l'un des ouvriers, Sanson pressa le bouton qui retenait la corde. Le couperet, fort de son poids, glissa rapidement entre les coulisses et sépara la tête du tronc, avec la vitesse du regard, selon l'expression de Cabanis (11). Les os furent tranchés nets. Les deux autres essais, successivement effectués, réussirent de la même manière. C'était désormais un résultat acquis ; et huit jours après cette expérience, le nouvel échafaud fonctionnait place de Grève.

Bicêtre devait être encore, un an plus tard, le théâtre d'un essai de guillotine perfectionnée ; mais cette fois Cullerier n'y assista pas, pas plus d'ailleurs que Louis qui était mort et que Guillotin, qui était enfermé comme suspect.

Le Dr Barot (2) a mis en doute la présence de Michel Cullerier au premier essai de la guillotine, en se basant sur ce que Talma, dans ses *Mémoires* publiés en 1849 par Alexandre Dumas, ne cite pas le nom de Cullerier dans la longue et minutieuse relation qu'il donne de la séance tenue à Bicêtre. Il invoque d'autre part cet argument qu'au 17 avril 1792, Cul-

lerier n'était plus chirurgien de Bicêtre. Le fait est exact : Cullerier était à l'hôpital des Vénériens depuis six semaines. Mais il est fort plausible de croire que Cullerier qui, dens cette « triste affaire » avait, dit la lettre de Louis, montré beaucoup de « zèle », avait été convoqué pour cette première expérience. La lettre publiée par Chéreau est formelle et ne prête à aucune équivoque, si on ne la considère pas comme apocryphe. Tout au plus peut-on admettre, si l'on tient au récit de Talma, que Cullerier fut empêché de venir à Bicêtre ce jour là ; mais à coup sûr il s'employa à la mise en œuvre de l'invention du Dr Guillotin.

CHAPITRE III

M. CULLERIER CHIRURGIEN DE L'HOPITAL DES VÉNÉRIENS

Création de l'hôpital des Vénériens — Le service de Cullerier. — Sa thérapeutique. — Ses démêlés avec le Comité révolutionnaire. — Ses élèves. — Sa clientèle : Stendhal soigné par Cullerier — Sa famille. — Son enseignement. — Mort de Cullerier.

Vers 1750, Maréchal, premier chirurgien du roi, s'était déjà employé à obtenir des secours aux malades de Bicêtre et avait réclamé pour eux de nouveaux bâtiments.

Maréchal était mort et ses projets de réforme bien oubliés, lorsqu'en 1784, le ministre de Breteuil, visitant les maisons de l'Hôpital général, fut épouvanté de la situation des vénériens à Bicêtre. Il fit alors chercher pour eux un local séparé et trouva, rue Saint-Jacques, le noviciat des Capucins que les religieux venaient de quitter et qu'on se proposait de démolir.

Le domaine des moines fut morcelé et on ne garda guère pour l'établissement projeté que les constructions du couvent et la moitié du terrain. L'architecte Saint-Far fut chargé d'opérer la transformation, sous la surveillance de Colombier, médecin inspecteur des hôpitaux.

Les travaux furent menés avec activité, mais un incident survint, qui remit tout en question. Mme Necker, touchée de compassion pour les folles de la Salpêtrière, qu'on renfermait encore dans d'horribles cabanons, obtint d'améliorer le sort de toutes ces malheureuses et de les tirer de cet enfer. La maison de la rue Saint-Jacques fut aménagée à la hâte pour loger deux cents folles ; elles y restèrent près de cinq ans.

En 1792, la commission des hôpitaux, sollicitée par Cullerier, Thuret, Depeut et Gilbert, les renvoya à la Salpêtrière, qu'on venait de réorganiser, et installa enfin tous les vénériens dans l'hôpital spécial promis depuis tant d'années. Michel Cullerier en fut nommé chirurgien le 1er mars 1792 ; les enfants et les femmes y entrèrent le 12 mars, les hommes à la fin d'août.

Les enfants venaient de la maison de Vaugirard, hospice fondé en 1780 « pour les enfants nouveaux-nés attaqués du mal vénérien ». Jusqu'alors la syphilis infantile, bien qu'elle fut connue des plus anciens auteurs qui aient écrit sur la vérole, avait été odieusement négligée.

Au XVIIe siècle, dit Cullerier (1) on envoyait encore aux Enfants trouvés, sans nulle précaution, tous les enfants de femmes syphilitiques mortes en couches à l'hôpital. Ces petits malheureux infectaient fatalement les nourrices mercenaires qui leur étaient données et succombaient pour la plupart.

* * *

L'ancien couvent des Capucins, devenu hôpital des vénériens, présentait pour l'époque un confortable peu commun et d'autant mieux apprécié que les horreurs de Bicêtre étaient encore présentes à tous les esprits. Cullerier, dans ses notes (1), se montre plein d'enthousiasme pour cette maison qui était en partie son ouvrage :

« L'Hôpital est divisé en trois départements : l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, le troisième pour les nourrices. Les deux sexes sont absolument isolés, tant pour les salles que pour les promenoirs ; ils ne peuvent avoir de communication, ni par la vue, ni par la parole ; les croisées sont garnies, du côté correspondant, de persiennes fixées, dirigées vers le ciel. Un grand chantier sépare les deux bâtiments.

On ne reçoit à l'Hôpital que des malades attaqués du mal vénérien ; ils y sont également reçus, quoique la vérole soit compliquée d'autres maladies. Il y a pour chaque sexe une salle particulière, dans laquelle on traite ceux qui ont en même temps la gale.

Toutes les cours ont un grand et libre courant d'air. Aucun des bâtiments n'est adossé à l'autre ; ils sont tous séparés par d'assez grandes cours, et plusieurs sont ouverts sur des jardins ou sur la campagne.

Les cours de service sont pavées, ce qui donne plus de facilité à les tenir propres. Les cours qui servent de promenade aux malades sont plantees, depuis 1793, de tilleuls qui donnent un ombrage sain et agréable : le milieu a été semé et entretenu de gazon.

Il y a une grande et belle salle de bains dans le local des hommes, qui contient dix-huit baignoires, et une plus petite, dans celui des femmes, qui n'en contient que douze.

L'eau dont on se sert pour les bains, la cuisine et la pharcie est de l'eau d'Arcueil; elle arrive des réservoirs communs de l'observatoire par un aqueduc qui se termine à l'hôpital Saint-Jacques, où il fournit l'eau nécessaire, et auquel s'adapte un conduit de plomb, qui va la verser dans un bassin couvert situé au-dessous du local des nourrices.

Le service de santé est fait par un médecin, par un chirurgien en chef, deux chirurgiens sous-chefs et cinq élèves; par un pharmacien en chef et deux élèves. Le médecin est chargé du soin des nourrices et des enfants, de deux infirmeries : une chez les hommes, et l'autre chez les femmes dans lesquelles sont admis les malades attaqués de maladies internes pendant leur séjour à l'Hôpital. L'un des chirurgiens sous-chefs accompagne le médecin et fait le service avec lui.

Le chirurgien en chef est chargé de la réception et du traitement des malades vénériens. L'autre chirurgien, sous-chef, et nommé par l'administration suppléant du chirurgien en chef, fait le service avec lui et sous sa direction.

La visite du chirurgien en chef commence à 6 heures en été, à 7 heures en hiver. Un élève en chirurgie et un élève en pharmacie écrivent en même temps les prescriptions, l'un, sur une feuille volante qui contient d'un côté les médicaments et de l'autre les aliments pour la facilité du service ; l'autre sur un cahier qui est conservé pour rappeler le lendemain les ordonnances du jour ; il y en a un pour les jours pairs et un autre, pour les jours impairs.

Les malades sont reçus un jour convenu chaque semaine. Le chirurgien en chef donne des consultations aux malheureux qui se présentent en assez grand nombre *.

Le traitement est tout gratuit ; la dépense est payée par le

* « Depuis neuf ans je donnais des consultations gratuites et souvent des médicaments. Le citoyen Duchanoy, administrateur, me proposa, à la fin de l'an VIII, de régulariser ces traitements. Dans l'espace de seize mois, j'ai traité 159 malades, et je n'ai dépensé, pour cela qu'environ 30 livres ; encore en est-il plusieurs qui ont été traités par des sudorifiques, médicament qui est cher depuis un an » (Note de Cullerier).

produit de l'octroi de bienfaisance. Lors de la création de l'Hôpital des Vénériens, on avait affecté une somme de 90.000 livres pour les dépenses de chaque année. On agita beaucoup, dans ce temps, la question de savoir s'il y aurait un local pour les malades aisés qu'on ferait payer ; j'étais bien d'avis qu'un pareil établissement, isolé, serait très avantageux, et pour le gouvernement et pour les malades ; mais j'ai toujours pensé qu'il serait impolitique d'avoir dans le même hôpital des pensionnaires payants et des indigents, parce qu'il pourrait arriver que la portion des indigents fut altérée en faveur des autres ; parce que, dans le cas où la chose ns fût pas, on la soupçonnerait (1)... »

A l'Hôpital des Vénériens, Cullerier continua l'œuvre d'humanité entreprise à Bicêtre. Il s'appliqua surtout à réformer le traitement et supprima les *grands remèdes*, sans cependant abandonner le mercure, qu'il regardait comme le véritable spécifique de la syphilis (1) et comme un médicament sans danger quand on l'emploie avec prudence (1). Cette proposition, dit Trélat (13) est une de celles que Cullerier défendit avec le plus de chaleur ; jamais il ne reconnut que le mercure fut capable de produire des convulsions et des attaques épileptiques, pas plus que de mener, ainsi qu'on le prétendait, à la phtisie et à l'aliénation mentale. Mais il eut à lutter plus d'une fois contre les réclamations intéressées de certains médecins et les préjugés des malades. Il raconte lui-même (1) qu'à l'ouverture de l'hôpital, les vénériennes, en arrivant à Bicêtre, trouvèrent dans l'eau qui sortait des conduites de plomb neuf, quelques petites parcelles de ce métal. Quelqu'un s'écria qu'il y avait du mercure dans l'eau ; presque

au même moment cent cinquante femmes tombèrent en convulsions; les unes, dit Cullerier, par l'effet de la peur, les autres par celui de l'exemple.

Cette répulsion des malades pour le traitement hydrargyrique était entretenue par les vives polémiques qui se livraient à ce sujet dans le public médical. La liqueur de Van Swieten, préférée par Cullerier à toutes les autres préparations mercurielles, devint, dès les débuts de l'Hôpital des Vénériens, le point de mire des attaques. En 1793, un praticien qui n'eut pas mieux demandé que de prendre la place de Cullerier, le dénonça à la commune comme empoisonneur. Plus tard, sous l'Empire, les discussions recommencèrent et firent assez de bruit pour que le conseil des hôpitaux jugeât utile d'intervenir. On décida de faire des expériences comparatives, et soixante syphilitiques furent traités à Saint-Louis par l'ancienne méthode des frictions, pendant qu'aux Capucins, la solution de van Swieten était administrée à un nombre égal de malades. Les résultats fournis par l'hôpital Saint-Louis parurent des plus remarquables; mais, en examinant les pièces du dossier, le chirurgien en chef de l'Hôpital des Vénériens s'aperçut que ses adversaires l'avaient battu avec ses armes et prescrivaient aussi le sublimé dans leur service.

Cullerier fut maintes fois en but aux vexations fréquentes dans cette époque de troubles.

« A la fin de l'hiver, raconte-t-il lui-même dans ses notes, le chirurgien en chef renvoya un malade qui avait commis

des malpropretés dans les salles et qui y avait jeté le trouble. Le malade fut porter plainte au Comité Révolutionnaire de la section des Amis de la Patrie, qui envoya des commissaires pour l'arrêter. Ce chirurgien, heureusement, était absent en ce moment. Averti à temps, il fut trouver l'Administration, qui se chargea de modérer le zèle du Comité Révolutionnaire ; elle était alors composée des citoyens Danjou et Magendie ; on leur a fait des reproches sur leurs opinions et leur administration. Il n'examine pas s'ils sont fondés ; ce que je sais, c'est que le chirurgien leur dut la liberté, et peut-être la vie...

En l'an V, des femmes furent conduites à la police correctionnelle, parce qu'elles avaient injurié et frappé leurs chefs, ainsi que plusieurs de leurs camarades très malades ; le chirurgien en chef les avait renfermées dans un passage, en attendant l'arrivée du commissaire de police. Le Tribunal renvoya ces femmes absoutes, donna une mercuriale à l'inspecteur qui avait osé se plaindre d'avoir été injurié et frappé, et le commissaire du gouvernement près le tribunal écrivit au chirurgien en chef la lettre suivante :

« Le Tribunal a entendu avec peine que vous nous permettiez d'infliger des peines aux malades qui sont confiés à vos soins, il a pensé que ce sont des actes arbitraires et tyranniques ; il m'a chargé par son jugement, de faire cesser cet abus d'autorité.

Je présume qu'il suffira de vous inviter à ne plus faire ce que votre zèle vous a mal à propos suggéré. Signé : Fialin. »

Le 3 vendémiaire an XII (25 septembre 1803) Cullerier fut reçu docteur de la Faculté de Paris avec une thèse intitulée : *Propositions de chirurgie*. Dès lors sa vie fut partagée entre sa pratique hospitalière et les soins d'une vaste clientèle.

Infiniment bon pour ses malades, d'une grande sollicitude pour ses élèves, on l'appelait le *bon* Cul-

lerier (14) ou encore Cullerier *oncle*, pour le différencier d'avec un de ses neveux * qui devint chirurgien de l'Hôpital des Vénériens en 1811.

Michel Cullerier habitait 29, rue de l'Odéon. C'est là que défilèrent quelques personnages illustres, atteints de galanterie, comme la reine d'Espagne, Stendhal **. Toutes les fois qu'il s'absentait pour

* François Cullerier, ou Cullerier neveu, naquit à Angers en 1782. Après avoir rempli au 4e régiment de ligne, l'emploi de sous-aide major, il fut reçu à Paris le 24 prairial an XII, fut attaché à l'Hôpital des vénériens en 1811. Après la mort de son oncle dont il était devenu le gendre il fut nommé chirurgien en chef de l'Hôpital. Il fut membre associé résident de l'Académie de Médecine en 1823 et mourut le 10 octobre 1841. Tous ses travaux sont relatifs aux maladies vénériennes.

Il eut un fils Adrien, qui naquit en 1805, fut reçu docteur en médecine le 7 mai 1832, devint chirurgien des hôpitaux, membre du conseil de surveillance de l'Assistance publique, médecin de l'Imprimerie nationale et mourut à Vaugouard (Loiret) en 1874. Outre sa thèse inaugurale qui roule sur l'étude des maladies syphilitiques, on a de lui des articles dans le Dictionnaire des études médicales pratiques, un Précis iconographique des maladies vénériennes, avec atlas, et une excellente étude sur *la maladie dont est mort François Ier*. Cullerier y soutenait que contrairement à la légende, François Ier n'est pas mort de l'avarie, mais d'une « affection des voies urinaires, avec abcès dans les environs du canal de l'urèthre, accompagné probablement d'une fistule urinaire ».

** « Oserais je dire, écrit Stendhal, quelle était la maladie de cette vieille reine remplie de bon sens ? (Je le sus à Rome en 1817 ou 1824). C'était une suite de galanteries si mal guéries qu'elle ne pouvait tomber sans se casser un os. La pauvre femme, étant reine, avait honte de ces accidents fréquents et n'osait se faire bien guérir. Je trouvai le même genre de malheur à la Cour de Napoléon en 1811 : Je connaissais hélas ! beaucoup l'excellent Cullerier (l'oncle, le père, le vieux en un mot) ; le jeune m'a l'air d'un fou). Je lui menai trois dames, à deux desquelles je bandai les yeux (rue de l'Odéon, n° 29),

Il me dit deux jours après qu'elles avaient la fièvre (effet de la vergogne et non de la maladie). Ce parfaitement galant homme ne leva jamais les yeux pour les regarder (15). »

aller à sa campagne de Soulin, près Brunoy. Cullerier se faisait remplacer par un de ses élèves :

« Dans ces conditions, raconte Lagneau (14) il me donnait la liste des malades à aller voir et mettait son cabriolet à ma disposition. Cette marque de confiance me flattait et m'encourageait au travail ; elle n'a probablement pas peu contribué à me faire prendre des allures graves, ne voulant pas que ma jeunesse présentât trop de disparate avec la figure bonne, mais assez sérieuse du maître que je remplaçais. Je désirai qu'on me supposât l'âge que paraissaient réclamer les fonctions que j'étais appelé à remplir auprès des gens de la haute société, dont je voulais mériter la confiance, ne fut-ce que temporairement. »

Cullerier entra à l'Académie de Médecine le 6 février 1821. En 1826, il fut élu président de la section de chirurgie. Il avait été, dès le début de sa fondation, membre de la Société de Médecine de Paris, présidée par Chaussier et il en fut toujours un des membres les plus actifs, avec Portal, Dubois, Andry, Roux, Fouquier, Emenot, Larrey, Corvisart, Leroux, Naquart, Sédillot, Desgenettes, Longer, Villarmé, Cloquet fils (14).

A l'Hôpital des Vénériens, il avait organisé un enseignement clinique qui était très fréquenté, si l'on en croit Lagneau (14), et qui fut continué jusqu'en 1824. A cette époque le remaniement de la Faculté de Médecine de Paris vint suspendre le

fonctionnement des cours libres au profit de ceux des agrégés en exercice.

Michel Cullerier cessa d'enseigner et se contenta d'assurer son service journalier jusqu'en août 1826. Il tomba alors gravement malade, dut s'aliter et mourut le 3 janvier 1827, en sa maison de Soulin, près Brunoy (16) ; l'autopsie démontra qu'il avait succombé à un cancer de l'estomac (17).

Cullerier fut inhumé au cimetière du Père-Lachaise, où l'on peut encore voir sa tombe (39e division, 9e ligne) qui a été préservée des injures du temps (18). A l'hôpital Broca, une salle baptisée Cullerier rappelle le nom de cette famille dont trois membres se consacrèrent à l'étude de la vénéréologie.

CHAPITRE IV

L'ŒUVRE DE MICHEL CULLERIER

Ses travaux. — Ses erreurs. — Sa thérapeutique : réaction contre les anciens procédés ; éclectisme de sa méthode. — L'enseignement de la vénéréologie à l'Hôpital des vénériens Cullerier précurseur de Ricord.

Malgré toutes les fatigues de sa pratique hospitalière et les soins absorbants d'une vaste clientèle, Michel Cullerier trouva le temps de publier beaucoup (1). Il a présenté de nombreux mémoires et rapports à la Société de Médecine et il a donné au *Dictionnaire des Sciences médicales* une série d'articles qu'on peut considérer comme l'exposé le plus complet de la pathologie vénérienne, telle qu'elle était comprise au commencement du siècle.

Sans doute, l'œuvre de Michel Cullerier, telle qu'elle subsiste aujourd'hui, n'est pas considérable ; elle ne nous semble pas proportionnée au rôle scientifique qu'il joua et surtout à l'influence énorme que son enseignement exerça sur la médecine au début du XIXe siècle : ceci tient, dit Barot (1), à ce que Cullerier fut avant tout et par-dessus tout un clinicien, c'est-à-dire un *homme d'action de la médecine*.

Certaines de ses théories nous paraissent bien fausses et même ridicules aujourd'hui ; mais il faut se reporter, pour les juger bien, à l'époque où elles furent émises et songer qu'elles furent taxées, en leur heure, de novatrices et révolutionnaires.

La plus profonde erreur scientifique de Cullerier fut d'admettre l'identité du virus syphilitique et du virus blennorragique ; il confondit constamment ces deux affections, ou plus exactement il s'obstina à voir dans tout écoulement gonorrhéique une manifestation syphilitique * ; cependant, comme son expérience clinique lui démontrait journellement que toutes les blennorragies ne sont pas suivies d'accidents habituels de la vérole, que les blennorragies elles-mêmes diffèrent très souvent entre elles par l'intensité de leur infection ou par la gravité de leurs suites, il en arriva pour tout concilier, à établir une classification des écoulements, aussi curieuse qu'inattendue, qui est la suivante : écoulements sans contagion ; écoulements de contagion relative ; écoulements de contagion *sui generis* ; écoulements vénériens.

Du reste, il ne limitait pas la blennorragie à l'écou-

* C'est ce qui faisait écrire en 1826, à un médecin anonyme : « Depuis que M. Cullerier s'est vu perdre un œil par le jet du pus d'un *poulain* dont il faisait la ponction (on pense bien que ce n'est point un quadrupède), il ne voit que V. . partout. Avez-vous un *échauffement* ? C'est une gonorrhée ou c... p... ; vite du mercure. C'est un symptôme de syphilis constitutionnelle : vite du mercure et du mercure. »

Le même anonyme écrivait à propos de Cullerier neveu : « Il n'aura jamais les talents ni la modestie de son oncle » (19).

lement urétral ; il décrivait les blennorragies du prépuce et du gland chez l'homme, du vagin et de l'utérus chez la femme, de l'urètre, de l'anus, de l'œil, du nez et de l'oreille pour les deux sexes.

Cullerier pensait, comme son contemporain Baumes, que l'infection syphilitique est transmissible par la voie paternelle, sans que la mère ait jamais ressenti les atteintes du mal. Si, aujourd'hui, on tend à admettre, après Behring et Fordyce, que les femmes en apparence saines qui donnent naissance à des enfants syphilitiques sont dans une période latente de syphilis, n'oublions point que Cullerier n'avait pas encore la réaction de Wassermann à sa disposition.

Cullerier, au point de vue thérapeutique, considéra toujours le mercure comme absolument spécifique des affections vénériennes. Il affirmait que l'usage du mercure prudemment administré était sans danger. Et il réagit vigoureusement contre les méthodes antiques de traitement intensif jusqu'à salivation ; il leur substitua le traitement extinctif et fut un des premiers à employer couramment la liqueur que van Swieten avait préconisée en 1743 ; on dit même qu'il la faisait prendre devant lui pour éviter les tricheries (17). Cette thérapeutique fut assez reprochée à Cullerier pour qu'on ne le considère pas aujourd'hui comme un novateur sur ce point ; et son éclectisme est assez prouvé par l'emploi qu'il faisait aussi des frictions, du calomel, des pillules savonneuses et de l'onguent napolitain.

Cullerier fut aussi, nous l'avons vu, un enseigneur. Il avait institué, à son entrée dans la maison de la rue Saint-Jacques, des conférences et des cours qui furent, pour l'époque, une grande innovation et qui lui acquirent, au dire de Devergie, une réputation universelle. Cullerier eut aussi l'honneur de fonder la clinique de l'Hôpital des Vénériens et fut, à ce point de vue, le précurseur du jeune chirurgien qui prit service rue Saint Jacques en 1832, et que Virchow a dénommé « le plus célèbre des syphiligraphes ».

CONCLUSIONS

Michel Cullerier appartient à l'école identiste ; il partagea l'erreur, quasi-générale de son temps, d'admettre l'identité du virus syphilitique et du virus blennorragique.

Mais il eut le mérite de réagir vigoureusement contre les méthodes antiques de traitement intensif et de recourir à une thérapeutique éclectique : liqueur de van Swieten, frictions, calomel, onguent napolitain.

Par l'enseignement clinique qu'il fut le premier à organiser à l'Hôpital des Vénériens, Michel Cullerier est un précurseur de ceux qui ont assuré la gloire de l'Ecole syphiligraphique française.

Vu : le Président de la thèse,
GOUGEROT

Vu : le Doyen,
ROGER

Vu et permis d'imprimer :
Le Recteur de l'Académie de Paris,
S. CHARLÉTY

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Œuvres de Michel Cullerier :

— Propositions de chirurgie. Paris, An XII, in-4° (Thèse de doctorat, n° 61).

— Notes sur les Hôpitaux établis à Paris pour traiter la maladie vénérienne, An XI.

— Mémoire sur les obturateurs du palais. *Journ. génér. de méd.*, An XII, 1804, t. XIX, p. 12.

— Mémoire sur la salivation. *Ibid.*, p. 241.

— Rapport sur une observation relative à l'extirpation d'une glande parotide squirrheuse. *Ibid.*, p. 279.

— Observations sur l'extirpation de plusieurs glandes lymphatiques du cou. *Ibid.*, 1806, p. 156, t. XXVI.

— Réflexions sur une observation d'un gonflement inflammatoire du testicule, qui a précédé une gonorrhée vénérienne. *Ibid.*, 1811, t XII, p. 248.

— Rapport sur un mémoire de M. Fréteau tendant à établir l'identité de nature entre le virus de la gonorrhée virulente et celui de la vérole. *Ibid.*, 1812, t. XLIV, p. 3.

— Observations sur la contagion syphilitique dans les rapports des nourrices avec les nourrissons. *Ibid.*, 1816, t. LV, p. 32.

— Dictionnaire des Sciences médicales, en 60 volumes Articles : *Alopécie*, *Bubon*, *Blennorrhagie*, *Chancre*, *Exostose*, *Mercure*, *Or*, *Syphilis*.

2. Barot. — Michel Cullerier (1758-1827). *Archives médicales d'Angers*, 1905. 1 portrait (12 p.).

3. Rouxeau (Alfred). — Un étudiant en médecine Quimperrois (Guillaume-François Laennec) aux derniers jours de l'Ancien Régime (Quimper-Paris-Montpellier-Londres) 1768-1774; suivi de Lettres d'un témoin au procès du Comité Révolutionnaire de Nantes, avec une introduction et des notes, p. 13, in-8, 218 p. Nantes, 1926.

4. Corlieu. — L'ancienne Faculté de Médecine de Paris, p. 24, in-8, 284 p. Paris, 1877.

5. Delaunay (P.). — Le monde médical parisien au XVIIIe siècle in-8, 480 + XCII p. Paris, 1906.

6. Richard (E.). — Histoire de l'Hôpital de Bicêtre (1250-1791) (Une des maisons de l'Hôpital Général de Paris, in-8, 158 p. Thèse de Paris 1889.

7. Mirabeau. — Œuvres, t. IV, pp. 210-219. Ed. Brissot-Thivars. Paris, 1821.

8. Bru (Paul). — Histoire de Bicêtre Hospice. Prison. Asile, d'après des documents historiques. Dessins, fac-simile, plans dans le texte, pièces justificatives, in-4°, 480 p. Paris, 1890.

9. Mac Auliffe (Léon). — La Révolution et les Hôpitaux (années 1789, 1790, 1791), in-8, 242 p. Thèse de Paris, 1901.

10. Michelet. — Histoire de la Révolution, t. I, p. 207. Ed. Flammarion, 9 vol. in-12, Paris, 1887.

11. Cabanis. — Note sur l'opinion de MM. Delsner et Soemmering et du citoyen Sue, touchant le supplice de la guillotine. *Magasin Encyclopédique*, 1795. — Voir Neveu : (R) Ce que le Dr Cabanis, membre de l'Institut National, pensait de la guillotine : ses discussions avec Oelsner; Soemmering et le citoyen Sue. *Bul. de la Soc. franç. d'Hist. de la Médecine*, 1909, t. VIII, p. 112.

12. Chéreau (Achille). — Guillotin et la guillotine, in-8, 52 p. Paris, 1870, et article : Cullerier : Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales (Dechambre).

13. Trélat. — Notice sur M. Cullerier et ses travaux. *Journ. du progrès des sc. Médicales*. Paris, 1827, in-8.

14. Tattet (Eugène). — Journal d'un chirurgien de la Grande Armée (D. V. Lagneau) (1803-1815), pp. 29-31, in-8, 328 p. Paris, 1913.

15. Stendhal. — Souvenirs d'Egotisme ; éd. du Divan, in-12, p. 160. Paris, 1927.

16. Nacquart. — Discours prononcé sur la tombe de Cullerier, au nom de la Société de Médecine de Paris. *Journ. génér. de Médecine*, t. LXLVIII, pp. 149-152.

17. Lagneau (V.). — Notice nécrologique sur Michel Cullerier. *Archiv. génér. de Médecine*, 1827.

18. Genty (Maurice). — Les anniversaires médicaux, Michel Cullerier, 1758-1827. *Le Progrès Médical*, 1er janvier 1927, pp. 28-30.

19. Biographie des médecins français vivants et des professeurs des écoles par un de leurs confrères docteur en médecine. Paris, in-32, 1826.

ICONOGRAPHIE

Il existe (2) un portrait de Cullerier à l'huile par Gérard (lithographié par Feillet) dont le musée d'Angers possède une copie.

La Société de chirurgie possède, dans ses collections, une lithographie par Fournier de Belleville (1827) représentant Cullerier en buste, de trois quarts à droite, avec cette inscription : *Docteur en chirurgie, Professeur de chirurgie et de clinique spéciale, chirurgien en chef, membre de l'Académie royale de médecine, né à Angers le 8 juin 1758, mort à Paris le 3 janvier 1827.*

575. — Imp. de la Lib. E. Le François, 91, boul. Saint-Germain, Paris. — 11-29